

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31125**

### Intitulé

Apiculteur éleveur producteur de reines et d'essaims

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Var (CFPPA de Hyères)	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'apiculteur éleveur producteur de reines et d'essaims assure les objectifs de production en qualité et en quantité sur l'exploitation. Il assure la détermination des principales caractéristiques de son atelier en termes de races et de sélection.

Capacités attestées :

maîtrise des grands principes de la génétique

identifie les maladies sur les abeilles et sur le couvain

applique avec maîtrise les calendriers d'élevage compatibles avec les objectifs de production

identifie les critères de sélection des colonies

identifie les signes de qualité et les cahiers des charges correspondants

repère les systèmes de commercialisation

gère le développement de son exploitation

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

exploitant apicole

structures de développement

salariat dans des exploitations apicoles

Salarié qualifié ou chef d'équipe

responsable d'exploitation apicole

technicien qualifié dans des structures de développement

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

**Réglementation d'activités :**

Aucune réglementation n'est requise directement pour exercer le métier de producteur de reines ou de reines en dehors des déclarations d'usage

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification porte sur la réalisation d'un plan d'élevage par le stagiaire, descriptif du cheptel nécessaire, matériel adapté et période choisie.

Il met en œuvre le calendrier d'élevage, réalise toutes les opérations sur le rucher (orphelinage de la colonie, peeking, greffage, paquet d'abeilles...).

Il présente ses travaux, le jury évalue les connaissances théoriques et la réalisation pratique.

Cette évaluation porte sur un temps long (pouvoir évaluer le résultat.)

C'est un jury composé d'un professionnel et d'un formateur qui évalue chaque candidat.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31125 - Connaissance des principales pathologies de l'abeille et de la ruche	<b>Descriptif :</b> Identifier les principaux ennemis de l'abeille et de la ruche et connaître les méthodes de lutte à appliquer <b>Modalités d'évaluation</b> Évaluation en situation professionnelles pratiques *sur le rucher pédagogique de l'établissement *Sur des ruches choisies par l'évaluateur

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31125 - Connaissance des principaux labels et des circuits de commercialisation	<b>Descriptif :</b> Mise en place d'un plan marketing: mise en place sur document d'un plan stratégique pour la commercialisation de sa production. <b>Modalités d'évaluation</b> document remis au jury.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31125 - Elevage de reines	<b>Descriptif :</b> Conduite d'un calendrier d'élevage en vue d'une production de reines <b>Modalités d'évaluation</b> Evaluation en situation professionnelles pratiques sur le rucher pédagogique de l'établissement Document remis au jury
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31125 - Production d'essaims	<b>Descriptif :</b> Production d'essaims en vue d'une commercialisation <b>Modalités d'évaluation</b> Evaluation en situation professionnelles pratiques sur le rucher pédagogique de l'établissement

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président de jury: Directeur du centre 1 Formateur 1 Professionnel 1 Professionnel salarié
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Apiculteur éleveur producteur de reines et d'essaims" avec effet du 25 octobre 2012, jusqu'au 24 mai 2022.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

15 à 20 stagiaires par an depuis 3 ans

<http://agricampus.com>

**Autres sources d'information :**

ITASP

MSA

ADAPI

[cfppa.hyeres@educagri.fr](mailto:cfppa.hyeres@educagri.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Var (CFPPA de Hyères) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var ( 83) [Hyères]

32 Ch saint lazare

83400 Hyères

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

idem

**Historique de la certification :**